



Fraude dans le cadre de crédits contractés

Par Visiteur

Bonjour,
mes parents ont contracté une dizaine de crédits en fraudant les fiches de payes, je m'explique,
ayant fait un rachat de crédit ils ont juré de ne plus en faire suite à ce rachat ils ont eu tout les deux une saisie sur
salaire, ainsi pour faire des demandes de crédits ils ont enlevé la saisie et rajouté le montant au total.
A ce jour ils ont des dettes de plus de 30 000?.

Ma question est :

ont-ils la possibilité de faire un dossier de surendettement à la Banque de France ? et si la BDF découvre la fraude qu'elle
risque encourt-elle ?

Peut-on en parler à un assistant social et à un avocat sans risque de dénonciation ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

J'aimerais aider mes parents mais je ne veux pas les voir partir en prison, ils sont envies de tout dire mais on a peur de ce qui
peut leur arriver.

Répondez-moi vite s'il vous plaît

Merci

Par Visiteur

Chère madame,

ont-ils la possibilité de faire un dossier de surendettement à la Banque de France ?

Ils peuvent essayer de déposer un dossier de surendettement mais il y a malheureusement de fortes chances que le
dossier soit rejeté. En effet, le bénéfice de cette procédure est réservé aux débiteurs de bonne foi, or, la fraude
effectuée pour les demandes de crédits va ipso facto être relevée dans le dossier.

D'autant qu'en faisant ouvrir une procédure de surendettement, il y a de bonnes chances que l'existence de ces faux
soit relevée et éventuellement poursuivie devant le tribunal correctionnel.

De là à ce qu'ils aillent en prison, c'est tout de même peu probable..

Très cordialement.